

Pour ce qui est des 30 millions de dollars pour rémunérer les travailleurs suppléants . . .

M. Allmand: Les jaunes.

M. Rodriguez: Oui, les jaunes. Appellons les choses par leur nom. Postes Canada dispose à cette fin de 30 millions de dollars, sans pourtant arriver à fournir les services. Les Canadiens veulent des services.

Qu'advierait-il si nous voulions appliquer le même principe à d'autres services, le principe selon lequel le service des postes ne serait plus un service, et si les Canadiens devraient payer en sus pour toutes ces choses? Qu'advierait-il si nous devions l'appliquer à nos services de pompiers locaux?

A Rome, en l'année 13 avant J.-C., Marcus Crassus possédait le seul service d'incendie. Chaque fois qu'un incendie se déclarait, il s'empressait de négocier avec le propriétaire de la villa le montant que celui-ci était disposé à payer pour faire éteindre le feu. A cette époque, ce service avait été privatisé. Postes Canada voudrait retourner à l'année 13 avant J.-C., à l'époque de Marcus Crassus.

Je dis au député qu'avec 30 millions de dollars, nous pourrions fournir les services. Quand le gouvernement a publié des annonces, il est parvenu à recruter des jaunes, car la situation dans notre société est telle que les gens feraient n'importe quoi pour travailler. A tout moment il y a sur le marché des jeunes sans compétence particulière qui sont en chômage. Il y a aussi des femmes qui sont vraisemblablement inscrites à l'assistance sociale et à qui on offre un salaire de 13 dollars l'heure. Il y a des néo-Canadiens qui ne comprennent pas notre régime de négociation collective et la démarche démocratique. Ce sont eux qui se laissent tenter par la perspective de gagner 13 dollars l'heure et qui acceptent de franchir les lignes de piquetage. C'est à pleurer. Le gouvernement devrait rougir de honte.

Je sais que tout au long de la dernière campagne électorale, le gouvernement n'a cessé de promettre des emplois, encore des emplois, toujours des emplois. Je suis sûr que ce n'étaient pas d'emplois de ce genre dont il parlait. Il ne s'agissait pas non plus de réduire le déficit en substituant des emplois mal rémunérés à des emplois bien rémunérés.

Les Canadiens veulent du service. Ça ne leur fait rien de voir qu'on dépense 30 millions de leurs dollars pour améliorer le service plutôt que pour recruter des briseurs de grève.

M. McDermid: Madame la Présidente, j'ai un bref commentaire et une question pour le député.

Le Nouveau parti Démocratique est le champion de la petite entreprise, du moins, c'est ce qu'il dit. Chaque jour, les députés de ce parti disent à la Chambre qu'ils sont les champions de la petite entreprise, qu'il faut les élire et qu'ils prendront soin de la petite entreprise.

Cependant, la petite entreprise a dit très clairement, soit directement soit indirectement, par la voix des associations qui la représentent, que le courrier doit être livré, qu'il y ait grève ou pas. C'est ce que la petite entreprise veut, c'est ce qu'elle demande à la Société des postes et c'est exactement ce qui se passe. Les travailleurs suppléants vont assurer la livraison du courrier.

Dans ma circonscription, j'ai beaucoup de petites entreprises qui feraient face à de très graves problèmes financiers si la

Maintien des services postaux—Loi

grève devait se prolonger, ne fût-ce qu'une semaine. Elles viennent me demander de faire que le courrier leur soit livré et surtout que celui qu'elles envoient soit expédié. Nous les comprenons. Nous savons que beaucoup de petites entreprises seraient durement touchées. Il est évident que la grève va durer très longtemps. Je pense que la Société des postes assume sa responsabilité en s'assurant que le courrier est livré.

Le député a loué le système postal américain et il a vanté ses prouesses.

Une voix: Qu'est-ce qu'il a dit?

M. McDermid: Il a dit qu'il était bien géré et qu'il avait 14 ans pour réduire son déficit et ainsi de suite. Comme il le sait, la poste est un service essentiel aux États-Unis et ses employés ne sont pas autorisés à faire la grève. Veut-il dire que si nous donnions à la Société des postes du Canada 14 ans pour réduire son déficit, le Nouveau parti Démocratique appuierait une loi visant à en faire un service essentiel?

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je n'ai rien contre le fait que le secrétaire parlementaire me pose des questions, mais je préférerais qu'il ne fasse pas mes discours à ma place.

S'il écoutait attentivement, il ne m'aurait pas entendu vanter le service postal américain. J'ai simplement comparé les 13 années que le gouvernement américain a données à son ministère des Postes pour supprimer son déficit avec le délai que nous avons ici.

M. McDermid: La dernière fois vous avez dit 14 ans et maintenant vous dites 13 ans.

M. Rodriguez: C'est 13 ans, de 1971 à 1984.

Le député a plaidé pour la petite entreprise. Il a dit que la petite entreprise voulait qu'on mette fin à la grève. J'ai une citation de M. Dale Botting de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui a dit qu'il n'était pas encore temps de s'alarmer.

● (1610)

Je me promène moi aussi dans ma circonscription, et je prête oreille à ce que me disent les représentants de la petite entreprise. Ces derniers ne m'ont pas téléphoné pour me dire qu'il fallait à tout prix rétablir le service de distribution du courrier. En fait, certains m'ont affirmé que, cette fois-ci, leurs fournisseurs, propriétaires de petites entreprises, avaient décidé de prendre les choses en main et qu'ils avaient demandé à ce que les chèques qui leur étaient destinés ne soient pas postés, car ils passeraient les prendre eux-mêmes. Ils se sont organisés pour aller chercher les chèques et livrer leurs commandes en personne.

Après huit jours de grève rotative, voilà que le gouvernement présente un projet de loi ordonnant aux postiers de reprendre le travail. Si la mesure pouvait régler le problème à longue échéance, j'envisagerais sérieusement d'y souscrire, mais elle n'a pas la moindre chance de régler les difficultés de la Société des Postes. Au contraire, elle ne fera qu'exacerber les rapports entre ceux qui devront reprendre le travail quand elle aura été adoptée et leurs supérieurs avec qui ils devront travailler.